

REGLEMENT NORDIQUE TOULOUSAIN

Evènement planifié le dimanche 07 juin 2026

Sommaire

1.	LA NORDIQUE TOULOUSAIN	2
2.	REGLEMENT DES MARCHES	2
2.1.	L'organisateur	2
2.2.	Âge minimum par parcours :	2
2.3.	Interdictions strictes.....	2
2.4.	Avertissement	2
2.5.	Ravitaillement	2
3.	PARTENAIRES	3
4.	INSCRIPTION	3
4.1.	Modalités d'inscription.....	3
4.2.	Nombre maximum de participants	3
4.3.	Droits d'engagement	3
5.	DOSSARDS	3
5.1.	Retrait des dossards	3
5.2.	Port du dossard	3
6.	SECURITE ET ASSISTANCE	4
6.1.	Equipement.....	4
6.2.	Sécurité et assistance médicale.....	4
6.3.	Modifications du parcours – Annulation de la marche.....	4
7.	DIVERS	5
7.1.	Assurances.....	5
7.2.	Domages matériels	5
7.3.	Droits à l'image	5
7.4.	CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).....	5
7.5.	Développement durable.....	5
7.6.	Autre	5

1. La Nordique TOULOUSAINNE

La Nordique TOULOUSAINNE est un rassemblement de marcheurs dans la ville de Toulouse.

Cet événement propose le **07/06/2026** sur des itinéraires balisés, au départ et à l'arrivée du Stade Daniel Faucher :

- Trois parcours de Marche Nordique 14 ; 10 et 5 km ; le parcours 5km est ouvert à la randonnée ;
- Une initiation à la Marche Nordique et au BungyPump.

Ces marches sont non chronométrées et non compétitives. Les participants doivent progresser dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

Les marches se déroulent en ville, sur sentier, sur voie piétonne, dans les jardins publics et trottoir.

En raison de l'imprécision inhérente aux appareils de mesure, les distances communiquées sont approximatives.

2. Règlement des Marches

2.1. L'organisateur

L'ensemble des marches proposées dans le cadre de cet événement sont organisées par l'ASPTT Toulouse Athlétisme groupe Marche Nordique 47, rue de Soupetard 31500 TOULOUSE.

2.2. Âge minimum par parcours :

- **14 km** : 16 ans révolus ;
- **10 km** : 14 ans révolus ;
- **5 km** : Ouvert à tous (enfants inclus).

Les enfants peuvent participer, sous la responsabilité d'un accompagnant majeur. Chaque enfant doit être inscrit en bonne et due forme, présenter une autorisation parentale au moment de son inscription ou du retrait de dossard et marcher avec le dossard qui lui sera remis.

2.3. Interdictions strictes

Pour la sécurité et le confort de tous, ne sont pas admis sur les parcours :

- **Les véhicules** (motorisés ou non) ;
- **Les vélos** ;
- **Les chiens**, même tenus en laisse et muselés.

2.4. Avertissement

Les Marches proposées dans le cadre de La Nordique TOULOUSAINNE n'étant pas compétitives et non chronométrées, la loi n'oblige pas à la fourniture d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la marche.

Il est cependant rappelé à chaque participant qu'il lui appartient de vérifier auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à cette pratique.

L'acceptation du règlement implique la lecture préalable et l'acceptation de cet avertissement.

2.5. Ravitaillement

Des stands de ravitaillement seront disposés avant le départ et après la ligne d'arrivée.

Il appartient aux participants d'être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, afin notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Les ravitaillements peuvent être complets boissons et alimentation.

Des poubelles sont disposées sur le poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours se verra retirer son dossard.

La participation aux marches entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

3. Partenaires

La liste officielle des partenaires sera communiquée à l'occasion du retrait des dossards. L'acceptation du présent règlement implique que chaque participant s'engage en toutes circonstances à avoir une attitude positive vis-à-vis de l'ensemble des partenaires.

4. Inscription

4.1. Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne **sur le site HelloAsso** jusqu'au vendredi midi.

Il est également **possible de s'inscrire le samedi 06/06/2026 de 11h à 18h** au magasin FOULEES Toulouse Balma 90 Chemin de Gabardie 31200 TOULOUSE.

Toutefois il sera possible de s'inscrire sur place le dimanche 07/06/2026.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour participer à la marche de leur choix.

Les inscriptions seront enregistrées par L'organisation dès le paiement des frais d'inscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment ces éléments en fonction des circonstances.

4.2. Nombre maximum de participants

L'évènement accueillera au maximum 200 personnes :

- Parcours MN de 14 km ;
- Parcours MN de 10 km ;
- Parcours MN et randonnée de 5 km ;
- Initiation à la marche nordique et au BungyPump.

4.3. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **12 euros pour les inscriptions en ligne** sur le site HelloAsso, (jusqu'au vendredi midi).
- Gratuits pour les moins de 14 ans ;
- **15 euros pour les inscriptions réalisées sur place** le samedi 06/06/2026 magasin FOULEES Toulouse et le jour de l'évènement le 07/07/26.

5. Dossards

5.1. Retrait des dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque participant sur PRESENTATION OBLIGATOIRE d'une PIECE d'IDENTITE :

- **Le 06/06/26 de 11h à 18h** au magasin FOULEES Toulouse-Balma 90 Ch de Gabardie 31200 TOULOUSE.
- Le jour de l'évènement de 08h00 à 9h00h sur le lieu de départ.

5.2. Port du dossard

Le dossard doit être porté sur la poitrine du participant et **doit être visible en permanence et en totalité** pendant toute la marche. Nous recommandons donc vivement à chaque participant de se munir d'épingles pour fixer son dossard car elles ne sont pas fournies par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. Sécurité et assistance

6.1. Equipement

Liste du matériel OBLIGATOIRE :

- Un gobelet réutilisable pour les ravitaillements, afin de réduire le nombre de déchets.
- Un téléphone mobile (au minimum un par groupe de marcheurs) avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro).
- Une réserve d'eau.
- Une réserve alimentaire.
- Des bâtons de Marche Nordique pour les inscriptions dans cette catégorie.
- Des chaussures adaptées à la pratique du sport (running).

Liste du matériel fortement recommandé (En fonction des conditions météo. Liste non-exhaustive) :

- Une veste avec capuche de type coupe-vent permettant de supporter le mauvais temps.
- Une paire de lunettes de soleil, casquette.

6.2. Sécurité et assistance médicale

Chaque participant devra **se conformer au code de la route** et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Des signaleurs et des services d'ordre chargés de faciliter le passage des marcheurs sur les traversées de route seront présents, **leurs consignes devront être scrupuleusement respectées.**

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Organisation, le numéro d'urgence est le 112.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des routes balisées quelle qu'en soit la raison.** Tout participant qui s'éloigne volontairement d'une route balisée n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Toute personne qui abandonne lors du parcours signale son abandon au PC organisation.

Le non-respect de ces directives entraînera le retrait du dossard.

6.3. Modifications du parcours – Annulation de la marche

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme général de l'évènement, les parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'évènement sera annulé.

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter totalement ou partiellement l'évènement pour tous motifs qui mettraient la vie des participants en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les participants.

7. Divers

7.1. Assurances

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité civile : Allianz I.A.R.D, dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex. Contrat "Allianz Associations" souscrit sous le numéro 64496325 et qui a pris effet le 1er août 2025.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

7.2. Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

7.3. Droits à l'image

Tout participant à qui est attribué un dossard, autorise l'organisation de La Nordique TOULOUSAINE, à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

7.4. CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)

Les organisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement les obligations du RGPD en vigueur à la date de l'évènement.

Conformément à cette loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données vous concernant que vous pouvez exercer par courrier adressé à :

<mailto:toulouse@asptt.com> en mentionnant vos nom, prénom et adresse.

7.5. Développement durable

Les organisateurs incitent les participants à recourir au co-voiturage ou aux transports en communs pour se rendre à et revenir de la manifestation.

Dans le cadre de sa participation à l'évènement, le participant s'engage à avoir une attitude éco-responsable et à respecter l'ensemble des consignes de l'organisation en lien avec le développement durable (respect des espaces naturels et des autres usagers, tri des déchets, interdiction de jet de détritrus...).

Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours se verra retirer son dossard.

7.6. Autre

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par les organisateurs dans l'esprit des règlements en vigueur à la FFA. De même, toute modification ou adjonction d'un article au présent règlement sera le fait des seuls organisateurs. Leurs décisions seront sans appel.

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.